

SEANCE du 5 JUIN 2024
PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE de
COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 48</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de juin le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de M. Anthony VADOT.</p>
<p><u>Présents à la séance :</u> 34 + 3 pouvoirs</p>	<p><u>Etaient présents</u> : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Gilles MAITRE, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Éric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, M. Mickaël CHEVREY.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30 mai 2024</p>	<p><u>Etaient excusés</u> : Mme Christine LOUROT pouvoir donné à Mme MOREL Martine, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. Sébastien GUIGUE pouvoir donné à M. Patrick LECUELLE, M. Philippe CAUZARD, Mme Anne VARLOT, M. Jacques MOUGENOT, Mme Paule MATHY, M. Yann DHEYRIAT, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Xavier BARDET, M. Joël CULAS, M. Christian CLERC, Mme Chantal PETIOT.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Mickaël CHEVREY.</p>

Monsieur Anthony VADOT, Président, procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Monsieur Anthony VADOT présente les excuses de Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur Raphaël DORME, Conseiller aux décideurs locaux puis remercie Monsieur Denis JUHE, Président du Conseil de Développement du Pays de la Bresse bourguignonne et les représentants de la presse pour leur présence.

Monsieur Anthony VADOT soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte rendu de la séance du Communautaire du 10 avril 2024 transmis avec les convocations le 30 mai 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Mickaël CHEVREY, comme secrétaire de séance.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur Anthony VADOT aborde les points suivants :

5.4 Délégation de fonction

C2024-58 Décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Communautaire a accordé au Président et au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' par délibération du 15 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 10 avril au 5 juin 2024.

Décisions du Président :

Suite à une décision du conseil communautaire du 16 septembre 2020, ne sont reprises que les décisions du Président portant sur un montant supérieur à 1 000 €.

DECISION S	TIERS	OBJETS	SERVICES	MONTANTS HT
2024-074	COMTET Arnaud	REPRISE TERRAIN EBOULE POSE D'UN DRAIN NIVELLEMENT LAGUNE DU MIROIR	ASSAINISSEMENT	4 930,00 €
2024-075	SUEZ	REPLACEMENT POMPE CHLORURE FERRIQUE STEP DE LOUHANS	ASSAINISSEMENT	1 109,53 €
2024-076	GAUTHIER CORAIL	EPI	ASSAINISSEMENT	1 106,10 €
2024-077	ASR	REPRISE DE TAMPONS EAUX USEES AU BOURG DE BRANGES	ASSAINISSEMENT	1 758,00 €
2024-078	BET BALLANDRAS	SUIVI REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT IMPASSE DU CLUZEUX A LOUHANS	ASSAINISSEMENT	8 635,00 €
2024-079	BOULEY TP	TABOURET DE BRANCHEMENT RUE DE BRENET A LOUHANS	ASSAINISSEMENT	1 900,25 €
2024-080	ASR	REPARATION CANALISATION PRINCIPALE EAUX USEES RUE DE L'EGLISE A SORNAY	ASSAINISSEMENT	2 237,00 €
2024-081	ASR	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT JARREY A CUISEUX	ASSAINISSEMENT	22 172,50 €
2024-082	ASR	RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT 4 GRANDE RUE A LOUHANS	ASSAINISSEMENT	2 211,00 €
2024-083	RDB	CREATION DEVERSOIR EN BETON PLAN EAU ST VINCENT	LIAURATS	3 457,75 €
2024-084	PIQUAND TP	CREATION DU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT VERS MENUISERIE BERTHAUD POUR INTEX	ZA MILLEURE	49 940,97 €
2024-085	PIQUAND TP	CREATION DU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT PARCELLE INTEX	ZA MILLEURE	24 462,00 €
2024-086	FAMY TP	REPRISE EN ENROBE ALLEE GUSTAVE EIFFEL	ZA AUPRETIN	19 986,60 €
2024-087	SIMIE	EQUIPEMENT SECOURS ET INCENDIE POLE EJF DE LOUHANS	ACLOISLH	2 117,18 €
2024-088	SOLEUS	CONTROLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES LOUHANS ET CUISEUX	SALLES SPORT	1 960,00 €
2024-089	SOLEUS	CONTROLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS DES ECOLES	ECOLES	1 328,00 €
2024-090	NET'ECLAIR	NETTOYAGE DES VITRES ECOLES SECTEUR SUD VACANCES DE PRINTEMPS	ECOLES	1 400,00 €
2024-091	NET'ECLAIR	ENTRETIEN JOURNALIER DES LOCAUX CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL DE LHS AVRIL A DECEMBRE	SANTE LHS	15 750,00 €
2024-092	BIAJOUX	POMPAGE NETTOYAGE PISCINE DE CUISEUX	PISCINE CX	1 000,00 €
2024-093	PHAR EAUX	PRODUITS DE TRAITEMENT PISCINE CUISEUX	PISCINE CX	5 008,55 €
2024-094	LPC	LIGNES DE NAGE ET PERCHES	AQUABRESSE	1 721,00 €
2024-095	MATHOU CREATION	STRUCTURE DES GRANDS AVEC COUSSIN GLISSAGE RPE LOUHANS	RAMLHS	5 510,13 €
2024-096	ORAPI HYGIENE	STOCK ESSUIE MAINS ECOLES DE LOUHANS	ECOLES	1 642,40 €
2024-097	NOEL BUGAUD	POSE BANDES RUBAN ADHESIF ANTIDERAPANT VESTIAIRES	AQUABRESSE	1 027,00 €

2024-098	DOMBES HOTTES	MAINTENANCE ANNUELLE INTERVENTION PARTIELLE RESEAUX VMC ET CTA SMA CHATEAURENAUD	SALLES SPORT	1 012,52 €
2024-99	DOMBES HOTTES	MAINTENANCE ANNUELLE INTERVENTION PARTIELLE RESEAUX VMC AQUABRESSE	AQUABRESSE	2 860,00 €
2024-100	GUIGUE TP	REFECTION OUVRAGE ART ROUTE ARMONT A DOMMARTIN LES CUISEAUX	VOIRIE	6 948,00 €
2024-101	DEMENAGEMENT PN	DEMENAGEMENT RPE LOUHANS RUE DU CAPITAINE VIC AU POLE CHEMIN DE REDY	RAMLHS	1 950,00 €
2024-102	UGAP	MATERIEL POUR SALLE SENSORIELLE RPE LHS POLE EJF	RAMLHS	5 945,57 €
2024-103	MABEO	COMPRESSEURS A PISTON	AQUABRESSE	1 857,70 €
2024-104	CANNARD SA	REFECTION COFFRET ELECTRIQUE	AAGV	4 298,74 €
2024-105	PROPHOT	APPAREIL PHOTO AVEC BATTERIE CHARGEUR ET CARTE MÉMOIRE	COMM	1 891,28 €
2024-106	BAGNARD ACARY	REFECTION DES PEINTURES MURS ET BOISERIES CHAMBRES DES GRANDS	CRECHE	4 336,27 €
2024-107	BAGNARD ACARY	REFECTION DES PEINTURES MURS ET BOISERIES CHAMBRES DES PETITS	CRECHE	5 311,14 €
2024-108	LACLERGERIE	INSTALLATION CLIMATISATION REVERSIBLE	CRECHE	33 258,50 €
2024-109	FCH	PRODUITS ENTRETIEN SAISON 2024	PISCINE CX	1 126,18 €
2024-110	CANNARD SA	REPLACEMENT ECLAIRAGE 1ER ETAGE MIFE	MIFE	3 213,80 €
2024-111	PERTET TOITURE	RENOVATION TABLETTE SUR BAIE FIXE TOITURE CDS	SANTE LHS	3 616,78 €
2024-112	TRANSARC	SORTIES PISCINE ECOLES SECTEUR SUD	ECOLES	5 425,00 €
2024-113	COMTET Arnaud	REPLACEMENT DES TAVERSES PAYSAGERES COUR CRECHE	CRECHE	1 033,33 €
2024-114	AJ3M	MISE EN PLACE DU SOL COULE AMORTISSANT ET PLOTS PERGOLAS	CRECHE	10 498,00 €
2024-115	SPORT EVASION	SEJOUR BASE NAUTIQUE DU VAL DE SAONE DU 22 AU 26 JUILLET ALSH LOUVAREL	ACLOISVA	2 010,00 €
2024-116	BOURGOGNE BUREAU	TABLES DE PIQUE-NIQUE AVEC BANCs POUR ENFANTS ALSH LOUVAREL	ACLOISVA	2 815,00 €
2024-117	PRINTIES	BARNUM PERSONNALISE ALSH LOUVAREL	ACLOISVA	2 499,00 €
2024-118	CANNARD SA	RELAMPING LED CIRCULATION MAISON DE SANTE CUISEAUX	SANTE CX	2 989,21 €
2024-119	PICHON	FOURNITURES SCOLAIRES BRUAILLES	ECOLES	1 612,04 €
2024-120	EVOQUA	MAINTENANCE FILTRATION PISCINE	AQUABRESSE	2 344,71 €
2024-121	DECATHLON PRO	FOURNITURES PEDA TRICYCLES MINI VELOS BABY FOOT TABLE PING PONG PATINETTES PANIER BASKET GEANT	ACLOISLH	6 148,33 €
2024-122	DECATHLON PRO	PETITES FOURNITURES PEDA ALSH POLE EJF	ACLOISH	1 416,21 €
2024-123	HUSSON ASSAINISSEMENT	CURAGE NETTOYAGE 16 POSTES DE RELEVAGE CLOISON SIPHONNE DES LAGUNES ET DECANTEUR	ASSAINISSEMENT	3 050,00 €
2024-124	ARTECK	AMENAGEMENT COIN PROPRE BAINNADE LOUVAREL	PLE	5 121,81 €
2024-125	CORDIER	REPRISE DU SABLE AUTOUR DU PREAU	LIAURATS	3 945,46 €
2024-126	BOULEY TP	ENROBE SUR PLACE HANDI BASE LOISIRS LOUVAREL	PLE	1 275,00 €
2024-127	OUDET HERVE	DEMOUSSAGE TOITURE CHALETS	LIAURATS	2 280,96 €
2024-128	GAUDILLERE MOTOCULTURE	ACHAT REMORQUE AVEC TONNE A EAU ET NETTOYEUR HP	PLE	4 219,55 €
2024-129	SIGNAUX GIROD	PANNEAUX SECURITE BAINNADE LOUVAREL	PLE	10 020,85 €
2024-130	GUILLET FRANCK	TRAVAUX DE CHARPENTE GRANGE GITE	GITE PLISSONNIER	9 375,00 €
2024-131	RDB	REFECTION MACONNERIE SUR PIERRE ET BRIQUE ANGLE PIGNON GRANGE GITE	GITE PLISSONNIER	4 566,00 €
2024-132	MANUTAN	8 VIDEOPROJECTEURS ET 5 PC	ECOLES	13 550,91 €
2024-133	SERVITRONIQUE	20 TABLETTES TACTILES	ECOLES	7 940,25 €

Arrêtés du Président Affaires Générales

2024-11	Arrêté approuvant l'acte modificatif n°4 en cours d'exécution du marché relatif à l'assurance Tous Risques Chantier dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
2024-12	Acte modificatif N°1 du marché relatif à l'acquisition de mobilier pour le PEJF de la CCBLI
2024-13	Nomination mandataire suppléant régie piscine de Cuiseaux
2024-14	Changement du lieu de réunion du conseil communautaire de la CCBLI

Arrêtés du Président Ressources Humaines

Pour 2024 du n°128 au 553 soit 421 arrêtés pris, dont :

2 arrêtés de congé pour accident du travail

- 16 arrêtés d'autorisation d'utiliser son véhicule personnel
- 11 arrêtés d'avancement d'échelon
- 168 arrêtés CIA
- 30 arrêtés de congé maladie
- 1 arrêté de congé maternité
- 3 arrêtés régime indemnitaire IFSE
- 1 arrêté de maintien en demi-traitement
- 1 arrêté de congé pour maladie professionnelle
- 1 arrêté d'imputabilité maladie professionnelle
- 1 arrêté de mise en disponibilité de droit
- 1 arrêté de modification de temps de travail
- 1 arrêté de mutation
- 170 arrêtés Prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat
- 3 arrêtés de service non fait
- 1 arrêté de nomination stagiaire
- 1 arrêté de mise en temps partiel de droit
- 2 arrêtés de titularisation
- 7 arrêtés de reprise à temps partiel thérapeutique

Décisions du Bureau:

Décision B2024-16 approuvant la poursuite de la location jusqu'au 30 juin 2024 au profit de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' du local communal mis à disposition par la Ville de Louhans-Châteaurenaud, à usage de bureau-salle de réunion dans le cadre du service relais Parents Enfants, dans l'ensemble immobilier du 18, Rue Capitaine Vic à Louhans (71500), d'une surface de 49,84 m² moyennant un loyer mensuel de 275,24 € et autorisant le président à signer le bail civil.

Décision B2024-17 approuvant la poursuite de la location du local communal d'une superficie de 42,50 m² situé dans l'ensemble immobilier sis 18, Rue du Capitaine Vic à Louhans (71500) jusqu'au 30 juin 2024 pour le service ludothèque moyennant un loyer mensuel de 247,50 € et autorisant le président à signer le bail civil.

Décision B2024-18 approuvant la poursuite de la mise à disposition du local communal au profit du Centre Culturel et Social d'une superficie de 42,50 m² avec accès aux sanitaires et dégagements communs au RPE, situé dans l'ensemble immobilier sis

18, Rue du Capitaine Vic à Louhans (71500) jusqu'au 30 juin 2024 et autorisant le Président à signer la convention.

Décision B2024-19 approuvant la poursuite de la mise à disposition de l'association PEP71, à raison d'un jour par semaine (mercredi de 9h à 17h), un espace d'une surface de 70 m² comprenant deux salles d'activités aménagées pour les tous petits au sein du RPE à Louhans, Rue du Capitaine Vic avec l'autorisation d'utiliser le mobilier et les jeux adaptés aux âges des enfants jusqu'au 6 juin 2024 et autorisant le Président à signer la convention.

Décision B2024-20 approuvant la mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit au profit du Centre Culturel et Social de Cuiseaux, pour l'exercice du service ludothèque sur le secteur de Louhans au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille situé 6, Chemin de Rédy à Louhans (71500) et représentant une surface globale de 208,38 m² décomposée comme suivante :

Atelier = 21,91 m²

Bureau = 11,27 m²

Salle d'accueil public = 175,20 m²

Et autorisant le Président à signer ladite convention en ce sens et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

La mise à disposition est consentie pour une durée de trois ans à compter du 15 juin 2024 et pourra être reconductible sur décision expresse.

Décision B2024-21 approuvant la mise à disposition à titre gratuit d'un espace au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille – Service Relais Petite Enfance au profit de l'Association PEP71, afin que l'Association puisse continuer d'offrir un service d'accompagnement et de soutien à la parentalité regroupant la médiation familiale et un espace de rencontre et autorisant le Président à signer la convention en ce sens dont le projet est joint en annexe et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

La mise à disposition prendra effet au 26 juin 2024 pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 25 juin 2025. Elle pourra être reconduite tacitement deux fois pour des périodes de 12 mois chacune.

Décision B2024-22 approuvant la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Saint Usuge dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs pour les périodes de vacances scolaires 2024

Décision B2024-23 approuvant la convention à passer avec l'Etat, relative à « l'aide au logement temporaire 2 » des aires d'accueil des gens du voyage pour l'année 2024 et autorisant Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Décision B2024-24 approuvant la mise à disposition à titre individuel de Madame Ingrid PERDRIX, technicienne voirie et réseaux, auprès de la Communauté de Communes Terres de Bresse dans la limite de 77 heures (base de 11 journées de 7h) pour la période du 3 juin 2024 au 30 août 2024 et autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition à titre individuel.

DONT ACTE

Monsieur Anthony VADOT rappelle concernant le Pôle Enfance Jeunesse Famille : « Ce jeudi 6 juin a lieu la réunion relative à la levée de réserves pour le Pôle Enfance

Jeunesse Famille. Les services du Relais Enfance Jeunesse déménagent les 11 et 12 juin et ouvriront à compter du 24 juin suite à la visite de la PMI programmée ce 18 juin 2024. Nous sommes en attente des agréments pour une ouverture de l'accueil de loisirs pour la période estivale. L'inauguration du site sera programmée en septembre. »

Monsieur Anthony VADOT précise concernant la convention de mise à disposition d'un agent à la CC Terres de Bresse : « Cette convention a lieu dans un contexte de mutation de notre agent au sein de la CC Terres de Bresse qui a accepté de retarder la date de mutation à septembre mais avec une mise à disposition de l'agent jusqu'à cette date pour intervention en moyenne à raison d'un jour par semaine. »

1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

C2024-59 Mission de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse relative à la construction d'une salle de sport à Branges (71500) – Acte modificatif n°7 actant la modification du groupement d'opérateurs économiques

VU la délibération n°2021-085 du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2021 attribuant le marché négocié de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique au lauréat du concours à savoir, le groupement SAS ARCAD'26/SAS ARCOS Architecture/SARL ICEGEM/SARL Bureau d'Etudes Dijonnais/SARL AEEI Bourgogne Centre Est/SARL SOREIB/Société d'Acoustique Bourguignonne (SAB) /SARL ATENER mandaté par le cabinet d'architecte ARCAD'26 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réalisation d'une salle à usage multisports à Branges (71500) pour un montant de rémunération globale provisoire de 505 610 € HT,

VU la délibération n°C2023-122 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2023 validant l'Avant-Projet-Définitif et le dépôt du permis de construire,

VU la délibération n°C2024-05 du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2024 modifiant l'Avant-Projet-Définitif,

VU la délibération n°C2024-06 du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2024 actant le coût prévisionnel des travaux fixé à 5 821 000 € HT et arrêtant le forfait de rémunération définitif à 701 954,39 € HT au titre de la mission de base. La rémunération globale est ainsi portée à 726 654,39 € HT,

VU les actes modificatifs du marché de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT que par courrier en date du 2 avril 2024, le cotraitant BED « Bureau d'Etudes Dijonnais » a informé le mandataire du groupement ARCAD'26 SAS de sa volonté de quitter l'opération à l'issue de la phase APD,

CONSIDERANT l'article R.2142-26 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'il a été convenu que les missions dévolues au cotraitant BED « Bureau d'Etudes Dijonnais » soient transférées à un nouveau co-traitant : le Bureau d'Etudes SAS ATES domiciliée au 28 Rue Blaise Pascal - CS 48656 - 79026 NIORT CEDEX, lequel dispose des capacités professionnelles requises,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'ACCEPTER la substitution du cotraitant BED « Bureau d'Etudes Dijonnais » par le cotraitant SAS ATES, et ce, à compter de la phase APD.

L'acte modificatif est sans incidence financière sur le montant du marché, le co-traitant SAS ATES reprenant les éléments de missions aux mêmes conditions financières que prévues initialement.

DECIDE D'ACCEPTER le nouveau tableau de répartition des honoraires par élément de mission et par co-traitant, tel que présenté en annexe.

Monsieur Anthony VADOT précise que cette délibération devait être prise rapidement dans le but de pouvoir payer les missions réalisées et d'avancer sur les dossiers de demandes de subventions.

1.1 Marchés publics

C2024-60 Actes modificatifs en cours d'exécution – Opération relative aux travaux de construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Vu les délibérations du Conseil Communautaire attribuant les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille comme suivant :

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	Terrassement – V.R.D Aménagements extérieurs	Groupement solidaire SARL MARMONT / MUGNIER PAYSAGE/ BONNEFOY JC TP / SAONE ET LOIRE PAYSAGE	529 869,24 €	635 843,09 €
2	Gros-Œuvre	SAS GANDIN	1 180 000 €	1 416 000 €
3	Charpente – Couverture	SAS GIROD MORETTI (01)	380 000 €	456 000 €
4	Etanchéité	SARL David GOMES (01)	117 257,96 €	140 709,55 €
5	Menuiseries Extérieures Bois et Mixtes Bois-Alu	SARL Menuiseries FAUTRELLE (71)	280 388,80 €	336 466,56 €
6	Isolation – Plâtrerie – Peinture - Plafonds	SMPP (71)	424 500 €	509 400 €
7	Menuiserie Intérieure – Mobilier	LES MENUISERIES DE L'AIN (01)	394 401,50 €	473 281,80 €
8	Revêtements de sol – Faïence	SARL TACHIN (21)	165 000 €	198 000 €

9	Métallerie	SAS BOURGOGNE ALUMINIUM	72 184,99 €	86 621,99 €
10	Chauffage Ventilation Sanitaire	- SARL - LACLERGERIE (71)	539 874,02 €	647 848,82 €
11	Electricité	SOCHALEG (71)	179 610,90 €	215 533,08 €
12	Equipements cuisine	de CUNY PROFESSIONNEL (01)	64 639,92 €	77 567,90 €

Vu les actes modificatifs en cours d'exécution,

Vu le jugement en date du 4 avril 2024, par lequel le Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise MENUISERIE FAUTRELLE – LAURENT NOBS SUCCESSEUR (SARL) et a désigné la SAS DESLORIEUX sise 21, Boulevard de la République – 71100 CHALON SUR SAONE, liquidateur judiciaire,

Considérant les prestations de travaux restantes non réalisées par l'entreprise MENUISERIE FAUTRELLE – LAURENT NOBS SUCCESSEUR, attributaire du lot n°5 : Menuiseries Extérieures Bois et Mixtes Bois-Alu, d'un montant de 17 282,69 € HT,

Considérant que les entreprises titulaires des lots n°7 (Les Menuiseries de l'Ain) et n°9 (Bourgogne Aluminium) ont acceptées de reprendre les prestations de travaux restantes,

Il est à noter que la vitrophanie sur les menuiseries extérieures n'a pas été reprise par les entreprises, cette prestation sera ainsi confiée à une entreprise tierce qui sera choisie ultérieurement,

Considérant que la reprise des prestations restantes du lot n°5 par les entreprises Menuiserie de l'Ain et Bourgogne Aluminium engendre des incidences financières pour les lots n°7 et n°9, tels que présentées ci-après,

Lot n°5 : Menuiseries Extérieures Bois et Mixtes Bois-Alu

Objet de la modification n°1 :

- Suppression des prestations suivantes suite à liquidation entreprise FAUTRELLE :
Fourniture et pose des cylindres sur menuiseries extérieures + Laquage et pose des habillages des portes aluminium + fourniture et pose des arrêts de portes + vitrophanie sur les menuiseries extérieures : - 17 282,69 € HT

L'incidence financière de la modification est présentée comme suivante :

Entreprise	Montant initial en € HT	Modification n°1 en € HT	Nouveau montant en € HT	Variation
SARL Menuiseries FAUTRELLE	280 388,80 €	- 17 282,69 €	263 106,11 €	- 6,16 %
T.V.A (20%)	56 077,76 €	3 456,54 €	52 621,22 €	
Totaux T.T.C	336 466,56 €	- 20 739,23 €	315 727,33 €	

Lot n°7 : Menuiserie Intérieure – Mobilier

Objet de la modification n°1:

- Fourniture et pose des cylindres sur menuiseries extérieures : + 6 615,49 € HT

L'incidence financière de la modification est présentée comme suivante :

Entreprise	Montant initial en € HT	Modification n°1 en € HT	Nouveau montant en € HT	Variation
MENUISERIE DE L'AIN	394 401,50 €	+ 6 615,49 €	401 016,99 €	+ 1,68 %
T.V.A (20%)	78 880,30 €	1 323,10	80 203,40 €	
Totaux T.T.C	473 281,80 €	+ 7 938,59 €	481 220,39 €	

Lot n°9 : Métallerie

Objet de la modification n°2 :

- Laquage et pose des habillages des portes aluminium + fourniture et pose des arrêts de portes : + 19 760,30 € HT

L'incidence financière de la modification est présentée comme suivante :

Entreprise	Montant initial en € HT	Modification n°1 en € HT	Modification n°2 en € HT	Nouveau montant en € HT	Variation
SAS BOURGOGNE ALUMINIUM	72 184,99 €	- 4 083,49 €	+ 19 760,30 €	87 861,80 €	+ 21,72 %
T.V.A (20%)	14 437 €	816,70 €	3 952,06 €	17 572,36 €	
Totaux T.T.C	86 621,99 €	- 4 900,19 €	+ 23 712,36 €	105 434,16 €	

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'APPROUVER la modification n°1 en cours d'exécution du lot n°5 : Menuiseries Extérieures Bois et Mixtes Bois-Alu dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus et D'AUTORISER le Président à signer l'acte modificatif à conclure en ce sens et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires,

DECIDE D'APPROUVER la modification n°1 en cours d'exécution du lot n°7 : Menuiserie Intérieure – Mobilier dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus et D'AUTORISER le Président à signer l'acte modificatif à conclure en ce sens et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires,

DECIDE D'APPROUVER la modification n°2 en cours d'exécution du lot n°9 : Métallerie dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus et D'AUTORISER le Président à signer l'acte modificatif à conclure en ce sens et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires,

Monsieur Anthony VADOT expose que « Cela fait suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Fautrelle et pour laquelle il restait à réaliser quelques prestations de fourniture et pose des cylindres sur menuiseries extérieures, laquage et pose des habillages des portes aluminium, fourniture et pose des arrêts de portes et vitrophanie sur les menuiseries extérieures. Deux des entreprises ont accepté de reprendre lesdits travaux. Beaucoup d'échanges ont eu lieu pour négocier le coût. Les devis négociés ne

rentrent pas en équivalence. De plus, il manque la vitrophanie qui sera sans doute réalisé dans le cadre d'un devis à part. Il est possible d'avoir d'autres modifications à venir. »

Suite à une demande lors du bureau communautaire concernant la révision des prix, Monsieur Anthony VADOT précise que « le taux de la révision est en moyenne de 7% selon les lots et en moyenne sur le coût global de 5%. Au vu des aléas et du coût de la révision, on dépasse un peu les prévisions budgétaires. Mais il conviendra de voir avec les pénalités à appliquer. »

1.7 Actes spéciaux et divers

C2024-61 Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux d'assainissement de mise en séparatif du secteur « Bourg » sur la Commune de Varennes-Saint-Sauveur (71480).

VU la délibération n°2021-123 du Conseil Communautaire en date du 02 juin 2021 acceptant le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Varennes Saint Sauveur au profit de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' afin que cette dernière assure les études et la réalisation des travaux d'assainissement de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sur le secteur « Bourg » de la Commune de Varennes-Saint-Sauveur ;

VU la convention conclue entre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et la Commune de Varennes Saint-Sauveur venant définir les modalités techniques, administratives et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ;

VU l'article 5 de ladite convention, fixant les coûts prévisionnels initiaux du programme d'études et de travaux à 676 000 € HT, avec une subvention de 420 000 € (contrat ZRR) et avec une participation financière prévisionnelle de la commune à hauteur de 67 920 €,

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite aux études, aux résultats des consultations et aux aléas de chantier, les coûts prévisionnels de l'opération ont été modifiés portant le coût du programme d'études et de travaux à 1 084 000 € HT avec une subvention de 492 874 € (contrat ZRR), et portant la part financière de la Commune à 145 000 €.

CONSIDERANT ainsi la nécessité d'établir un avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux d'assainissement de mise en séparatif du secteur « Bourg » sur la Commune de Varennes-Saint-Sauveur ;

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

	Coût total € HT	Montant Subventions Agence de l'Eau (contrat ZRR)	Montant non subventionné € HT	Part BLI	Part Commune
Etudes, Maîtrise d'œuvre, Frais de géomètres...	48 000 €	0 €	48 000 €	32 000 €	16 000 €
Travaux Réseaux Eaux Pluviales	214 000 €	85 000 €	129 000 €	0 €	129 000 €
Travaux Réseaux Eaux Usées + Poste relevage/comptage en entrée de STEP	821 000 €	407 874 €	413 126 €	413 126 €	0 €
TOTAL	1 083 000 €	492 874 €	590 126 €	445 126 €	145 000 €

DECIDE D'APPROUVER les coûts prévisionnels réactualisés de l'opération comme suivant :

La part prévisionnelle de la Commune de Varennes-Saint-Sauveur est de 145 000 €, subventions déduites.

Dans l'éventualité où la Communauté de Communes n'obtiendrait pas les subventions citées ci-dessus (Subvention Agence de l'Eau dans le cadre du contrat ZRR), la participation de la Commune de Varennes-Saint-Sauveur s'élèvera à 230 000 €.

DECIDE D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention, tel que présenté en annexe, et D'AUTORISER le Président à le signer et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaire.

Monsieur Anthony VADOT précise que « ce point est un des enjeux de la réunion programmée ce soir avec pour objectif de solder cette opération au plus tard le 30 juin pour permettre à la commune de solliciter dans les délais les demandes de subvention sur la partie eaux pluviales.

L'étude de l'opération a été réalisée sur la base des schémas directeurs en 2019 et avec engagement en 2019, ce qui explique les écarts de prix à ce jour. Il y a eu des discussions avec la commune pour actualiser le coût prévisionnel. »

7.5 Subventions

C2024-62 Subvention d'investissement au Centre Culturel et Social de Cuiseaux pour l'acquisition de mobilier, matériel informatique et matériel éducatif pour la ludothèque de Louhans

Au titre de ses compétences, la CC Bresse Louhannaise Intercom' accompagne l'association du Centre Culturel et Social de Cuiseaux pour la gestion de l'activité ludothèque à Cuiseaux et à Louhans.

En complément des subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement, le Centre Culturel et Social de Cuiseaux sollicite à titre exceptionnel une subvention d'investissement à hauteur de 20% pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et de matériel éducatif afin de permettre d'équiper le nouvel espace dédié à la ludothèque au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille.

Le besoin en équipement est évalué à un montant total de 69 986,47 € TTC avec étalement des achats sur 3 années :

2025, à hauteur de 47 289,75 € TTC

2026, à hauteur de 11 536,85 € TTC

2027, à hauteur de 11 159,87 € TTC

Le Centre Culturel et Social de Cuiseaux a également adressé une demande de subvention à la CAF qui a notifié un financement à hauteur de 80% sur l'ensemble de la dépense.

Au regard du projet et du plan de financement présenté, il est proposé de répondre favorablement à un financement au titre de l'année 2024 à hauteur de 9 000 € pour les besoins en équipement indispensable au fonctionnement du service ludothèque au sein du Pôle Enfance Jeunesse Famille à Louhans.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'investissement telle que proposée ci-dessus, pour un montant total de 9 000 € au titre des investissements programmés par le Centre Culturel et Social de Cuiseaux pour l'année 2024.

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire.

4.4 Autre catégorie de personnels

C2024-63 animateurs en contrat d'engagement éducatif – revalorisation de la rémunération journalière

Monsieur le Président expose que l'article L432-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit « *la participation occasionnelle [...] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, [...] est qualifiée d'engagement éducatif* »

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous Contrat d'Engagement Educatif pour exercer des

fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles en ont la responsabilité.

Les fonctions occupées par les agents recrutés sous CEE ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers.

Ces contrats sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos compensatoire et la rémunération. Ils peuvent être proposés à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animation d'un accueil collectif de mineurs. La notion de participation occasionnelle se traduit par l'impossibilité d'engager un salarié pour une durée supérieure à 80 jours de travail sur une période de 12 mois consécutifs.

La rémunération ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme un avantage en nature.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L432-1 à L432-5 ;

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Vu la délibération n°2017-02 du bureau communautaire du 17 janvier 2017 autorisant le recrutement de personnel d'animation et de direction sous Contrats d'Engagement éducatif,

Considérant la nécessité de revaloriser la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE REVALORISER la rémunération sur la base d'un forfait journalier non fractionnable de la manière suivante :

Pour les temps de préparation/réunions :

Fonctions	Forfait journalier brut
Animateur non diplômé	28 €
Animateur en formation	30 €
Animateur diplômé	35 €
Directeur adjoint	40 €
Directeur	50 €

Pour les temps d'animation :

Fonctions	Forfait journalier brut
Animateur non diplômé	56 €
Animateur en formation	60 €
Animateur diplômé	70 €
Directeur adjoint	80 €
Directeur	100 €

Monsieur Anthony VADOT rappelle : « Le montant défini pour les forfaits journaliers des accueils de loisirs date de 2017. On aurait dû les revoir à la hausse avec les évolutions de ces dernières années. Il est proposé une première évolution au vu des difficultés de recrutement. Mais une revalorisation sera à prévoir à nouveau en 2025.

Madame Sabine SCHEFFER rappelle qu'il s'agit d'emplois non permanents avec des temps de travail qui peuvent aller jusqu'à 48h semaine et qu'il est nécessaire de les revaloriser.

Monsieur Anthony VADOT précise que « la rémunération proposée pour la fonction d'animateur diplômé et qui correspond le plus aux recrutements effectifs, approche les 1 500 € en net mensuel, le SMIC mensuel net étant de 1 398,70 €. C'est trop tard pour attirer les équipes, mais cela permet de valoriser les agents. D'autres collectivités recrutent en agent saisonnier et non en contrat éducatif d'engagement.

En réponse à Madame Aurélie GRAVALLON concernant l'indemnité journalière des temps de préparation, Madame Sabine SCHEFFER précise que pour l'essentiel, cela correspond à une demi-journée de présence.

9.1 Autres domaines de compétences

C2024-64 ALSH Louvarel Tarification mini séjour été 2024

L'accueil de loisirs «la Côte aux petits Loups » à Louvarel organise un mini séjour qui se tiendra durant la période estivale 2024, pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. Ce mini séjour comporte 5 jours et 4 nuitées. Les nuitées se déroulent sous tente, dans le camping de Thoisse. La capacité d'accueil du mini séjour est d'un maximum de 20 enfants.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE FIXER le tarif suivant pour le mini séjour 2024 : 30 € en supplément du tarif à la journée applicable (selon tableau QF CAF7I).

5.2 Fonctionnement des assemblées

C2024-65 Fixation du lieu du prochain Conseil Communautaire

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE D'ACCEPTER que le prochain Conseil Communautaire ait lieu à Louhans, au Palace Pierre Provence, 10 Place de la Libération.

Objet : Questions diverses

Au titre des questions diverses, Monsieur Anthony VADOT rappelle le temps convivial avec les agents programmé le 12 juin 2024 et les réunions en groupe de travail qui ont lieu à l'issue du conseil communautaire.

Monsieur Anthony VADOT remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h06.

Louhans, le 8 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance
Mickaël CHEVREY

Publié le : mercredi 10 juillet 2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr



Le Président,
Anthony VADOT



